



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## FONGECIF

Question écrite n° 8035

### Texte de la question

Mme Monique Rousseau se fait l'écho auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de la situation des jeunes agriculteurs qui, ayant brillamment réussi aux tests d'entrée au CFPPA se voient refuser leur admission définitive au motif que les délais d'inscription au FONGECIF sont écoulés. Elle lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce problème et des mesures qu'il entend prendre pour harmoniser ou revoir les délais d'inscription au FONGECIF.

### Texte de la réponse

Les FONGECIF sont des organismes paritaires de gestion des congés individuels de formation. Ils sont chargés de gérer la part de la contribution financière à la formation professionnelle continue qui revient à ce volet et qui résulte de la contribution des entreprises. L'Etat n'intervient pas dans ce dispositif qui ne dépend que des partenaires sociaux, ces derniers organisant comme ils l'entendent leurs modalités de fonctionnement. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) reçoivent en formation les jeunes agriculteurs, en particulier désireux d'obtenir les diplômes qui leur conféreront la capacité professionnelle qui constitue une des conditions d'accès aux aides de l'Etat. Les financements mis en œuvre dans le cadre de congés individuels de formation ne constituent qu'une des possibilités de prises en charge de la formation : frais de formation et rémunération. D'autres formules existent notamment en liaison avec les Assedic, l'ANPE et surtout les conseils régionaux. Il paraît donc difficile d'organiser le fonctionnement et le recrutement des CFPPA sur les seules contraintes de délai d'inscription au FONGECIF. Il appartient aux candidats à ces circuits de financement, de prendre toutes dispositions utiles pour éviter les inconvénients cités et, en particulier, obtenir une autorisation de prise en charge au titre du congé individuel de formation avant de postuler en formation dans un CFPPA.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Rousseau Monique](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8035

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 25 avril 1994

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3979

**Réponse publiée le :** 2 mai 1994, page 2163